

Compte rendu de séance du 18 mai 2017

Convocation du 10 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 mai, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. ROMANTEAU L. PROUST A.M. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents : BUISSON A. (a donné pouvoir à M. GRAVIER) SIMONNET D.

Madame Magalie GRAVIER a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Adhésion Fondation du Patrimoine
2. Effacement réseau route de Poivendre
3. ADIL 79
4. Questions diverses

1 – ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

2017-5-1

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 pour un montant de 100 € versé à la délégation régionale de Poitou-Charentes.

2 – EFFACEMENT RESEAU ROUTE DE POIVENDRE

2017-5-3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux en réunissant le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER). Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le programme "EFFACEMENT".

L'étude terrain a permis de préciser le projet de la commune et le périmètre d'effacement éligible aux aides du SIEDS et d'ORANGE. Le montant prévisionnel des travaux du projet *Route de Poivendre* est :

	Montants estimés € HT	SIEDS		ORANGE	COMMUNE
Réseau électrique : effacement (1)	29 798 €	80%	23 838 €	0 €	5 960 €
Réseau téléphonique : effacement (2)	3 532 €	0 €		3 172 €	360 €
Réseaux éclairage public (3)	Reste à préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	Reste à préciser par la commune
Total	33 330 €	23 838 €		3 172 €	6 320 €

(1) Effacement du réseau électrique Main d'œuvre - Génie civil compris.

(2) Effacement du réseau de télécommunication seul et fourniture du matériel. Pour la partie Main d'œuvre-Génie civil la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura

retenue et qui lui fournira un devis ferme. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.

(3) Aide du SIEDS pour le renouvellement du matériel d'éclairage public sous conditions.

A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ✓ D'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants estimatifs, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel,
- ✓ De solliciter auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme "EFFACEMENT 2018", la présente délibération valant engagement de la commune,
- ✓ De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,
- ✓ D'inscrire les sommes correspondantes au *budget 2018*,
- ✓ De donner pouvoirs au Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

3 – ADIL 79

Le Maire informe le conseil municipal du passage d'un agent de la CAN dans les foyers de la commune qui le désirent afin de donner des conseils gratuits sur les aides financières possibles pour tous travaux de rénovation énergétique, d'achat ou de rénovation d'habitation. Un courrier sera distribué à la population.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

2017-5-2

Le Maire présente au conseil le dossier de demande d'aide financière d'un montant de 600 € transmis par Mme GARNIER, Assistance Sociale. Après en avoir délibéré et par vote à bulletin secret le conseil municipal décide d'accorder à cette administrée une aide de 500 €.

Résultat du vote, 12 votants + un pouvoir :

- pour une aide de 500 € : 7 voix
- pour une aide de 600 € : 5 voix
- pour une aide de 400 € : 1 voix

REFECTION PLAFOND RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire présente au conseil municipal les devis pour l'isolation phonique et thermique du restaurant scolaire :

- Devis ACMB pour la fourniture des dalles et divers : 3 277.94 € TTC
- Devis Plafond 2 Sèvres pour la pose : 1 728.00 € TTC

Le conseil municipal donne son accord, ainsi que pour la pose et l'installation de 12 panneaux LED par la société 7ou9.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La dernière réunion de l'année scolaire du CME aura lieu le 23 juin 2017 au restaurant scolaire en présence du conseil municipal des adultes. A cette occasion, le conseil décide de remettre une médaille et un diplôme au 4 conseillers sortants.

Lors de cette réunion, est également prévue la pose du règlement « Bien vivre le temps du repas », un devis pour la confection de ce panneau sera demandé à la société DECOGRAPHIC à Beauvoir.

Le Maire présente au conseil le courrier réalisé par le CME pour les propriétaires de chiens errants qui persistent à ne pas surveiller leurs animaux.

Le prochain thème à travailler avec les enfants sera le développement durable dans le cadre du restaurant scolaire, notamment diminution des déchets et moins de gaspillage alimentaire. Les enfants ont émis le souhait de participer à l'élaboration des menus avec l'association.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : l'aménagement a débuté avec la pose de cavurnes
 - Groupe scolaire : qu'en est-il du local de l'APE déjà évoqué lors de précédentes réunions ?
- D'autre part, toutes les alarmes sont maintenant fonctionnelles.

Le Président,

Les membres du conseil municipal